



ID: 974-219740180-20250827-25097-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2025

DELIBERATION N°DRE/SDS/25/097 - DEMANDES D'AIDE FINANCIERE POUR LE DEPLACEMENT D'ATHLETES DE HAUT NIVEAU

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

0 1 SEPT 2025

que la convocation a été faite le 20 / 08 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 18 sur 29.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 09 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents: M. Richard NIRLO, Maire

<u>Adjoints</u>: Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - Mme Nadia WU-TIU-YEN - M. Matthias DASSOT - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-Louis LATOUCHE.

<u>Conseillers Municipaux</u>: Mme Vivienne DALLEAU - M. Mario LECHAT - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO-M. Eric THIBURCE - Mme Céline SITOUZE.

Est arrivé en cours de séance : M. Didier GOPAL à 9h42.

<u>Etaient absents</u>: Mme Arielle REZAC - Mme Carole HIVANHOE - Mme Marlène RODIER - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. Christian ANNETTE - M. André CHERIMONT - Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER - M. Thierry GUICHARD - M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

ID: 974-219740180-20250827-25097-DE

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le 10/09/2025



DELIBERATION N°DRE/SDS/25/097

DEMANDES D'AIDE FINANCIERE POUR LE DEPLACEMENT D'ATHLETES DE HAUT NIVEAU

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, la municipalité a décidé de soutenir les sportifs de haut niveau de la commune en participant aux frais de déplacement et d'hébergement à l'extérieur du département.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les demandes d'aide financière suivantes destinées à permettre aux athlètes de Sainte-Marie de participer aux compétitions nationales.

BENEFICIAIRES	DISCIPLINES	ATHLETES	MANIFESTATION	MONTANT PROPOSE
CLUB KARATE CONTACT SAINTE- MARIE	KARATE	- POUNOUSSAMY JEREMY - SENARDIERE EMMANUEL - TIQUONAO ALEXANDRE	Open de France Karaté Mix du 12 au 13 avril 2025 à VILLEBON	750,00 € (250,00 x 3)
ASSOCIATION LUTTE CONTACT DE SAINTE-MARIE	PANCRACE	- DANESINGA CEDRINE - THIA SOUI TCHONG MATHIEU	Championnat de France PANCRACE du 19 au 20 avril 2025 à MARSEILLE	500,00 € (250,00€ x2)
SPORTING CLUB DE SAINTE-MARIE	HAND-BALL	- ALARAKIA ISAYAS - MALIKI ADAM - CLEF ALYSEE	Championnat Interpole Masculin du 28 février au 10 mars 2025 A NANTES Championnat Interligne Féminin du 24 au 31 mars 2025 à CELLE SUR BELLE	750,00 € (250,00 x3)
ASSOCIATION PHOENIX SPORTIVE GRANDE-MONTEE	KARATE	- VEDAPODAGOM LUCILE	Tournoi International le 26 avril 2025 à TOKYO - JAPON	500,00 €
ASSOCIATION PHOENIX SPORTIVE GRANDE-MONTEE	KARATE	- VEDAPODAGOM LUCILE	Championnat d'AUSTRALIE KYOKUSHINKAI IKO le 28 septembre 2025 à SYDNEY	500,00 €

BENEFICIAIRES	DISCIPLINES	ATHLETES	Envoyé en préfecture le 10/09 Reçu en préfecture le 10/09 M. Publié le 10/09/2025 ID : 974-219740180-202508	/2025 M 5\10
ABOUPA LUCIANO	PARA- ATHLETISME ADAPTE		Championnat de France para-athlétisme adapté du 19 au 29 juin 2025 à VAL-DE-REUIL	250,00 €
BON MATHIEU	SPORT ADAPTE ATHLETISME		1 - Championnat d'Europe d'Athlétisme Virtus du 27 au 31 mars 2025 à ESPOO-FINLANDE	500,00 €
			2 - Championnat de France de Para Athlétisme Adapté du 19 au 30 juin 2025 à VAL DE REUIL	250,00 €
PINCHARD RUDDY	KARATE		Open de France Karaté Mix du 12 au 13 avril 2025 à VILLEBON	250,00 €
ROBERT STEVE	CYCLISME	ROBERT KURTYS	Trophée de France des Jeunes Vététistes 2025 du 28 juillet au 01 ^{er} août 2025 à BAGNERES-DE- BIGORRE	250,00 €
ABRISKA BERTRAND	HAND-BALL	ABRISKA LYNNSEE, ANNE-MARIE, BEATRICE	Championnat de France des intercomités du 03 au 08 juin 2025 à BOURGES ET à ORLEANS	250,00 €
TOTAL				4 750,00 €

La Commission Education, Culture, Sports, Politique de la Ville, réunie le 19 août 2025, a émis un avis favorable.					
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.					
ADOPTE A L'UNANIMITE.					

Pour extrait certifié conforme. Le Maire, DE STE